



---

---

**Mémoire concernant l'agrandissement du lieu  
d'enfouissement sanitaire de Rimouski**

**Présenté au bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement**

PAR

**La Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA)**

**Octobre 2003**

---

---

Table des matières

<b>1</b>	<b><i>Présentation de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA)</i></b> .....	<b>1</b>
1.1	<b>La mission</b> .....	1
<b>2</b>	<b><i>Commentaires et recommandations de la FQSA concernant le projet d'agrandissement du L.E.S. de Rimouski.</i></b> .....	<b>1</b>
2.1	<b>Recommandation 1</b> .....	2
2.2	<b>Recommandation 2</b> .....	2
2.3	<b>Recommandation 3</b> .....	3
<b>3</b>	<b><i>Conclusion</i></b> .....	<b>3</b>

# **1 Présentation de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA)**

Constituée en 1984, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA) est un organisme à but non lucratif reconnu par le gouvernement du Québec comme étant le représentant et le porte-parole de l'ensemble des intervenants du secteur de la pêche sportive du saumon atlantique au Québec. Elle regroupe près de 900 membres individuels et la majorité des gestionnaires de rivière à saumon. Elle représente les intérêts des 9 000 pêcheurs sportifs de saumon atlantique du Québec (Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ, 2002) et de toutes les personnes autrement intéressées à la cause du saumon atlantique. Son conseil d'administration est représentatif de la diversité des intervenants de ce secteur d'activité parmi lesquels on retrouve, notamment, les pêcheurs sportifs, les sociétés gestionnaires de la pêche du saumon, les réserves fauniques, les pourvoyeurs, les clubs privés ainsi que certaines communautés autochtones.

La FQSA participe à la gestion nord-américaine et internationale du saumon grâce à son affiliation à la Fédération du saumon atlantique (FSA), qui regroupe les états du Nord-Est des États-Unis et les provinces atlantiques du Canada. Elle participe aussi activement, à titre d'organisme non gouvernemental, aux travaux de l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN), organisme qui regroupe tous les pays dont les côtes baignent dans l'océan Atlantique. En outre, la représentation du Canada au sein de l'OCSAN comprend un délégué de la FQSA.

## **1.1 La mission**

La pérennité du saumon atlantique, une espèce convoitée et toujours menacée, constitue la raison d'être de la FQSA. La conservation et la mise en valeur du saumon atlantique ainsi que le développement de sa pêche sportive sont les deux volets de la mission qu'elle poursuit. C'est ainsi que la Fédération s'engage résolument aux côtés des collectivités locales pour, d'une part, assurer la restauration des rivières, la protection de la ressource et le développement du potentiel salmonicole et, d'autre part, faire de la pêche sportive du saumon atlantique un véritable levier de développement économique régional, dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée des ressources.

## **2 Commentaires et recommandations de la FQSA concernant le projet d'agrandissement du L.E.S. de Rimouski.**

De par sa mission de conservation et de mise en valeur du saumon atlantique, la FQSA est particulièrement préoccupée par l'intégrité des habitats aquatiques de cette espèce et, en l'occurrence, de la qualité de l'eau de la rivière qui l'accueille. C'est pourquoi,

suite aux consultations du public tenues par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le 22 septembre 2003 et ayant comme sujet le projet du nouveau lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) de Rimouski, la FQSA tient à formuler certains commentaires et recommandations.

## **2.1 *Recommandation 1***

La première recommandation est formulée à l'effet que la municipalité régionale du comté (MRC) de Rimouski-Neigette n'avait pas encore, au 22 septembre 2003, déposé un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Logiquement, le PGMR doit chapeauter toutes les actions qui se rattachent à la cueillette des déchets, au tri et à l'enfouissement des matières résiduelles recueillies dans le territoire de la MRC. L'absence de PGMR induit inévitablement un manque de concertation des différents acteurs du milieu. La FQSA est d'avis que le PGMR, qui sera prochainement adopté au conseil des maires, tienne compte des recommandations qui seront présentées lors des présentes audiences publiques et principalement celles relatives au traitements des lixiviats de l'ancien L.E.S. et du nouveau lieu d'enfouissement technique (L.E.T.).

## **2.2 *Recommandation 2***

Ce qui suscite le plus d'inquiétude des membres de la FQSA concerne la gestion et le suivi des lixiviats du vieux site d'enfouissement sanitaire. Plusieurs faits alimentent cette inquiétude, notamment :

1. que le lac de La Pulpe est situé à proximité du L.E.S.;
2. que cette étendue d'eau est considérée comme un site d'hivernage pour le saumon atlantique;
3. que cette étendue d'eau alimente les incubateurs situés au cœur même de la centrale hydroélectrique;
4. que des prélèvements d'eau ont été réalisés dans le ruisseau de la Savane, de mai à octobre 2002 à la demande du conseil de bassin versant de la rivière Rimouski. Ces prélèvements ont présenté des résultats indiquant une eau souvent douteuse pour certains paramètres, notamment pour le carbone organique dissout, l'azote totale, l'azote ammoniacal dissout, le fer et les produits phénoliques;
5. que la sortie des étangs de rétention de la nouvelle infrastructure sont dirigés vers le lac de la Pulpe;
6. que la section cise entre l'aval du barrage de Boralex et l'embouchure, section où se jette le ruisseau de la Savane (rejet du L.E.S.) constitue une zone de pêche au

saumon prisée par les pêcheurs sportifs et également une zone de fraye pour cette espèce.

En 2003, la rivière Rimouski a connu une excellente saison en terme de montaison du saumon atlantique. Ce constat permet de croire que le saumon tend à reprendre la place qu'il occupait dans la rivière. La FQSA rappelle donc que l'activité de pêche au saumon représente des retombées économique importantes pour la région du Bas-Saint-Laurent. Les efforts générés par les gens du milieu et les gouvernements depuis plusieurs années ont porté fruit avec une augmentation significative des montaisons.

La FQSA recommande donc, dans un premier temps que les rejets du vieux L.E.S. soient traités au même titre que les rejets du nouveau lieu d'enfouissement technique (L.E.T). Ces eaux de lixiviation pourraient être traitées conjointement avec les eaux du nouveau L.E.T. ou par des étangs de décantation construits pour diminuer les quantité de rejets dans la rivière Rimouski. Il est prouvé que les eaux du vieux L.E.S. sont une des sources importantes de pollution de la rivière. Elles se doivent d'être traitées afin de respecter des décisions régionales et ne pas contrecarrer les efforts soutenus de citoyens qui ont à cœur cette rivière accueillant une espèce prisée internationalement.

Dans un second temps, la FQSA considère qu'il est important d'introduire dans le PGMR des résolutions concernant le traitement des lixiviats du nouveau et de l'ancien site afin de gérer l'ensemble de la pollution diffuse provenant de la gestion de la matière résiduelle.

### **2.3 Recommandation 3**

Les analyses des échantillons d'eau réalisés par le conseil de bassin versant de la rivière Rimouski ont présenté le L.E.S. de Rimouski comme une source de pollution. Lors de la rencontre du 22 septembre 2003, M. Jean-Pierre Lebel, biologiste à la Société de la faune et des parcs du Québec a identifié le lac de la Pulpe comme une zone privilégié que le saumon utilise comme site d'hivernage. La FQSA remarque qu'il y a très peu de documentation concernant le secteur du lac de la Pulpe, que ce soit sur le comportement du saumon, concernant l'impact des rejets de lixiviat notamment dans la zone aphotique et dans le substrat et, enfin, concernant la contamination d'organismes benthiques. La FQSA recommande donc que des projets d'acquisition de connaissance soient réalisés afin de combler les lacunes scientifiques ci-haut mentionnées et ainsi permettre une réelle connaissance des impacts des rejets dans l'environnement.

## **3 Conclusion**

La Fédération québécoise pour le saumon atlantique tient d'abord à féliciter le promoteur pour la qualité du travail accompli dans l'étude d'impact du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Rimouski. Si tous les promoteurs avaient la cons-

cientisation environnementale de celui de Rimouski, les problématiques environnementales feraient la une des médias beaucoup moins souvent.

Bien que les présentes audiences publiques concernent le nouveau site d'enfouissement technique. On ne peut exclure lors de cette audience les considérations environnementales relatives au lieu d'enfouissement sanitaire présentement en exploitation, ceci d'autant plus qu'il s'agit de l'agrandissement de ce même site. La problématique du L.E.S., qui fermera prochainement, est à l'origine du besoin de développer un nouveau L.E.T. à proximité. La MRC de Rimouski-Neigette ne peut étouffer la problématique de pollution du L.E.S. derrière des audiences publiques concernant le nouveau L.E.T. et derrière des droits acquis par des conditions législatives antérieures. Il n'y a aucun droit acquis en terme de pollution de l'environnement et la MRC doit s'acquitter de ses devoirs et rendre le L.E.S. tout aussi sécuritaire que le nouveau L.E.T.

La protection environnementale du lac de la Pulpe et, par conséquent de la rivière Rimouski, constitue une source d'inquiétude sérieuse puisque que le lac de la Pulpe est utilisée par le saumon atlantique comme site d'hivernage et qu'elle est la source d'alimentation des incubateurs installés au cœur de la centrale. Les recommandations présentées dans ce mémoire, permettraient d'apaiser les inquiétudes de nos membres et de tous ceux qui ont à cœur le retour de la rivière Rimouski sur la liste des rivières à saumon productives et poissonneuses.